DELIBERATION N° 89/06-14 - OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET 1989 EN DEPENSES ET EN RECETTES

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir des crédits en dépenses au chapitre 922-00-2100, programme 48/80 pour un montant de 120 000 F.

Cette inscription correspond aux acquisitions déjà acceptées par délibérations :

- HAISMAN délibération du 17 Avril 1989
- PATTENOTE délibération du 19 Décembre 1988
- MUNIER délibération du 19 Décembre 1988
- BERTHIER délibération du 19 Décembre 1988
- FICHET-BAUCHE délibération du 26 Janvier 1986

pour lesquelles une régularisation des crédits s'avère nécessaire pour correspondre aux échéances en trésorerie.

Les crédits correspondants en recettes seront pris pour 27 072 F sur les ressources restant sans affectation à la suite du conseil du 17 Avril 1989 et inscrites sur délibération N° 29/04-20 pour 92 928 F au chapitre 922-00-290 H.P. dépenses imprévues.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- l'ouverture des crédits ci-dessus.